



Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Courriel :@..... Téléphone :

(ÉCRIRE EN MAJUSCULES)

Centres d'intérêt ou compétences particulières : agriculture - animal - culture - économie - international - nature - paysages et urbanisme - santé - social - transports

Ayant pris connaissance de la Charte constitutive du Mouvement Écologiste Indépendant, je souhaite adhérer au MEI.

Montant de l'adhésion : €

(adhésion annuelle simple : 70 €, (soit 2 € par mois après déduction fiscale), pour les non-imposables : 20 €, pour les couples imposables : 100 € [joindre un bulletin d'adhésion aussi pour le conjoint]). Ce montant de cotisation peut être modifié en Assemblée Générale.

Je souhaite faire un don au Mouvement Écologiste Indépendant (Montant libre jusqu'au plafond légal de 7500 € par an) : € (donnant droit à reçu et donc réduction d'impôt de 66 % de la somme selon la législation en vigueur)

Notre Mouvement correspond par mail de façon privilégiée

J'autorise le Mouvement à transmettre mes coordonnées aux responsables du M.E.I. dans mon département et ma région.

J'autorise le Mouvement à m'inscrire sur la liste de diffusion des informations internes au Mouvement (compte rendu du Conseil National, Motions, Evènements...)

A tout moment vous pouvez vous désinscrire d'une liste. Si vous modifiez votre adresse mail merci d'en avvertir Monsieur Jean Bitterlin en charge du fichier.

Date : Signature :

Bulletin et règlement par chèque (à l'ordre de : « Association de Financement du MEI » à adresser à : Monsieur Jean Bitterlin, Trésorier de l'AFMEI, 24 rue de la Gendarmerie 68470 Fellingring

Bienvenue au Mouvement Ecologiste Indépendant

Votre adhésion sera validée par les instances locales et le Conseil National.

Adhérer ouvre le droit de :

- Etre candidat aux élections pour y représenter le M.E.I.
- Participer aux réunions locales ou nationales du Mouvement ainsi qu'aux Journées d'été.
- Participer à un groupe de réflexion sur des thèmes arrêtés par le Conseil National
- Etre inscrit sur la liste de discussion [adhérents -mei]
- Avoir accès à l'espace adhérent sur le site web du M.E.I.
- Proposer une motion ou un texte court sur un sujet d'actualité qui sera mis au débat par mail
- Donner son avis sur une motion
- Voter aux Assemblées Générales Départementales ou Régionales (tous les ans) et au Congrès du Mouvement (une année sur deux)
- Désigner les représentants locaux pour le Conseil National (tous les 2 ans)
- Proposer sa candidature comme animateur local d'une commission thématique locale ou membre du Bureau national (après un an d'adhésion), du Conseil National ou Animateur de Commission Thématique
- Etre destinataire de La Lettre des Ecologistes et de courriers aux adhérents (envoyés par courrier postal et mail) qui informent les membres de la vie du Mouvement.

La co présidence :

Francine Herbaut Dauplain Pierre Dardaillon

Antoine Waechter – Président Fondateur